

## SIC BASSE PLAINE DE L'AUDE

### Espèces animales remarquables

## Pélobate cultripède

### *Pelobates cultripes*

PROTECTION	Espèce protégée en France Annexe II (Conv. de Berne) Annexe IV Directive Habitats
LIVRE ROUGE DETERMINANTE ZNIEFF	Vulnérable Oui



### Généralités

#### DESCRIPTION

Anoure<sup>®</sup> de taille moyenne, mesurant habituellement moins de 80 mm (maximum 100). La tête est relativement plate, le museau arrondi, les yeux gros et proéminents, à iris doré ou gris verdâtre. Le membre postérieur est court, avec un tubercule en forme de pelle, d'un noir luisant. Peau assez lisse, à coloration jaune-verdâtre ou brunâtre avec des taches brun foncé plus ou moins confluentes.

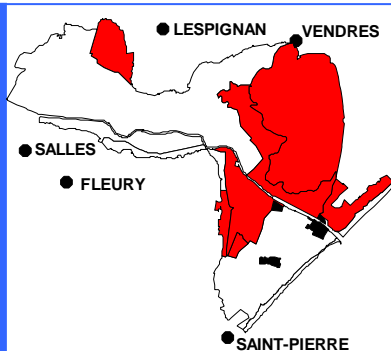
#### DISTRIBUTION

C'est une espèce ibéro-française méridionale dont l'aire de répartition est limitée au sud-ouest de l'Europe : Portugal, Espagne et moitié sud de la France. Elle est peu abondante en France. Actuellement on connaît moins de 150 stations, dont 70 en Languedoc-Roussillon, 30 en Provence et 25 sur la façade atlantique.

#### ÉCOLOGIE

Le Pélobate cultripède vit sur des terrains meubles littoraux et arrière-littoraux, ainsi que sur les terrains à sol compact ou caillouteux des collines calcaires et des causses du Sud de la France. À l'intérieur des terres, l'espèce montre une très forte prédilection pour les grandes étendues de végétation basse : pelouses et garrigues rases pâturées, maquis bas, landes à buis caussenardes, vignes. En région littorale, il occupe les milieux dunaires ou arrière-dunaires, ouverts ou boisés. Les sites de reproduction sont très diversifiés : mares de pâtures, lavognes caussenardes, pannes dunaires, fossés inondés, mares temporaires, marais à roselières. D'une façon générale, l'espèce préfère les points dégagés avec une végétation riveraine peu développée permettant un bon ensoleillement. La mise en eau doit être longue (au moins 33 semaines) et la salinité ne doit pas dépasser 10g/l.

### ZPS Basse Plaine de l'Aude



#### SITES DE REPRODUCTION

L'espèce se reproduit dans des mares plus ou moins saumâtres dans la partie sud de l'étang de Vendres. Il est connu dans des prairies inondables non loin du marais des Charrués. Il est également omniprésent dans l'étang de la Matte et les prairies inondables environnantes.

Il a disparu sur le pourtour est et nord de l'étang de Vendres suite à la salinisation de celui-ci. L'adoucissement de l'étang orchestré depuis 2002 permettra sûrement de voir la pélobate recoloniser cet espace.

### Menaces et gestion

#### FACTEURS DE MENACES

- Destruction d'habitats terrestres (mise en culture, urbanisation) et aquatiques (complements des mares, pollution, modification du fonctionnement hydraulique), isolement et réduction des populations.
- Introduction d'espèces exotiques concurrentes ou prédatrices (poissons, écrevisses américaines, grenouilles rieuses).
- Utilisation de produits toxiques (pesticides) et la destruction d'animaux (trafic routier).
- Populations littorales spécialement affectées par les aménagements touristiques et par les traitements anti-moustiques.
- Déprise rurale et progression de la forêt (fermeture naturelle, enrésinement) constituent les deux principales causes de déclin à l'intérieur des terres.
- Facteurs naturels : phénomènes naturels de comblement.
- La route de Vendres-Plage est la cause de nombreuses pertes lors de migrations vers les sites de reproduction.

#### CONSERVATION

- Assurer une hydro-période compatible avec le cycle reproducteur de l'espèce
- Maintenir un taux de salinité faible dans les mares de reproduction, inférieur à 10g/l
- Mise en place de crapauducs pour réduire la mortalité routière.
- Maintenir ouverts les milieux sur 100-200 m autour de la mare de rayon par le pâturage et/ou le débroussaillage
- Prévenir et contrôler l'introduction d'espèces indésirables, les éliminer si nécessaire (poissons notamment)
- Disposer des abris en bordure de mare pour favoriser la survie des jeunes